


33570

Envoyé en préfecture le 27/11/2020
Reçu en préfecture le 27/11/2020
Affiché le 
ID : 033-213303860-20201119-2020_11_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt

Le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 12/11/2020

Date d'affichage : 12/11/2020

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, BLONDET Nicolas, DELPY Fabien, PIMBERT Éric.

Absent : M. BORDENEUVE Virgil

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme PETIT Josiane

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Absents : 01

Excusé : 00

N°2020-11-01

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers de demande de subvention reçu en mairie.

Ces demandes sont de :

- L'association des parents d'élèves de Lussac
- L'association des jeunes sapeurs-pompiers Branne-Castillon
- Syndicat Viticole Francs Côtes de Bordeaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide comme les années précédentes d'accorder un montant de :

- 30 € à l'association des parents d'élèves de Lussac.
- 50 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers Branne-Castillon
- 450 € au Syndicat Viticole Francs Côtes de Bordeaux

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire, 

